

**CROISSANCE INDUITE ET DEVELOPPEMENT AUTOCENTRE
EN POLYNESIE FRANCAISE**
l'évolution de l'économie et le rôle de la petite production marchande*

Gilles BLANCHET

Depuis une vingtaine d'années, l'économie de la Polynésie française se partage entre une croissance induite par la métropole, qui gravite autour du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP), et une volonté affichée de se dégager de cette emprise par un développement autocentré qui vise à mieux utiliser les ressources locales avec l'appui de cette métropole. Cette étude a pour objet d'évaluer les possibilités qu'offre la petite production autochtone et d'apprécier le rôle qu'elle peut jouer dans l'évolution d'une situation caractérisée par la prépondérance d'une activité exogène sur laquelle le Territoire n'a guère de prise.

Lorsqu'on aborde les problèmes de croissance et de développement, il est courant dans le contexte actuel de mettre l'accent sur les perspectives offertes par les activités de faibles dimensions dont la mise en oeuvre n'exige que des moyens limités. Les activités de plus grande envergure, qui impliquent des capitaux considérables et une technologie poussée et qui exigent, en raison même de leur importance, une collaboration et un appui extérieurs, souffrent d'un discrédit qu'expliquent la crise présente et les échecs du passé. Ce retournement de tendance illustre la recherche d'un palliatif et conduit à s'interroger sur le sens et les connotations que peuvent avoir les notions de croissance, de développement ou de petite production dans la recherche de solutions à la crise et au mal développement. Un détour théorique permet de se rendre compte des changements qui se sont produits au fil des ans dans leur représentation et de constater que les qualificatifs d'autonome ou d'autocentré, d'informel ou de non structuré, qui les accompagnent, ne sont pas non plus employés de façon neutre et fonctionnelle mais conservent une forte charge idéologique. Leur arrière-plan et la situation particulière de la Polynésie française conduisent à préciser les hypothèses qui forment l'armature de ce travail. L'idée de départ est qu'un développement véritable ne peut se concevoir que dans le cadre d'une prise en main effective par les intéressés de leurs propres destinées et que, dans l'état actuel des choses, elle paraît avoir le plus de chances de se concrétiser à travers une petite production générée de la base. C'est dans cette perspective qu'est analysée l'évolution récente de l'économie et qu'est mis l'accent sur les petites activités informelles ou non structurées qui, mal connues, sont considérées dans une conjoncture déprimée comme des facteurs d'emploi et de croissance. Est privilégié le qualificatif de petite production marchande qui permet de limiter le champ d'investigation à la fraction de ces activités qui accède au marché et semble la plus facile à appréhender et la plus apte à se développer.

(*) Présentation d'une thèse de Doctorat d'Etat de Sciences Economiques, soutenue à l'Université de Rennes en 1986.

1) Est retracé, au préalable, le cheminement de l'économie polynésienne. Au début des années 60, elle présente les traits caractéristiques d'une économie coloniale axée sur l'exportation de quelques produits de base (phosphates, coprah, vanille, café ou nacre), à la fois tributaire de la métropole et de l'évolution des cours mondiaux de matières premières. La dégradation continue de ces cours et l'épuisement des gisements de phosphates s'ajoutent aux problèmes que posent une rapide croissance de la population et une forte émigration rurale pour assombrir les perspectives d'avenir.

Au moment où la situation commence à se modifier et où le Territoire s'ouvre sur le monde extérieur avec la création de l'aéroport international de Faaa et l'essor du tourisme, intervient la mutation provoquée par le Centre d'Expérimentation du Pacifique. Corps étranger venu soudain s'installer avec des motivations et des préoccupations spécifiques, celui-ci bouleverse le paysage économique et social et, par l'ampleur de ses activités et leur disproportion avec celles exercées sur le plan local, tend à masquer la réalité au profit des mutations qu'il engendre. Il entraîne une croissance économique rapide, une forte progression des dépenses publiques, un déclin des productions traditionnelles et un essor du secteur tertiaire. La multiplication des emplois et des revenus et la transformation concomitante des comportements et du mode de vie font en quelques années de l'économie du Territoire une économie de services.

Au cours des années 70, sa croissance et sa modernisation se poursuivent à une cadence moins élevée, avec des à coups liés aux variations de rythme du CEP et à la détérioration de la conjoncture extérieure. Les répercussions de l'inflation mondiale et de deux hausses brutales du prix des produits pétroliers s'ajoutent à la contestation croissante de la politique d'expérimentations nucléaires menée par la France qui se voit mise en accusation en 1973 devant la Cour Internationale de justice de La Haye. Le passage en 1975 des essais atmosphériques à des expériences souterraines s'accompagne d'un repli relatif du Centre d'Expérimentation et d'un transfert sur les sites de la plus grande partie de ses activités. Les pouvoirs publics métropolitains essaient de pallier ce reflux par une relance des investissements et des travaux publics. Ils tentent, en même temps, de remédier aux déséquilibres engendrés par l'accélération de l'exode rural et la concentration de la population en zone urbaine et s'attachent à réduire les distorsions qui se développent entre Tahiti et les îles périphériques.

L'effort d'aménagement et de consolidation des structures va de pair avec la volonté de créer des pôles de développement capables de donner à l'économie un second souffle et de fournir une solution de remplacement au CEP. Jusqu'en 1975, ces efforts s'orientent vers une modernisation et une industrialisation progressives des activités locales à l'aide de capitaux importants. Par la suite, les effets conjugués de la crise et du repli du CEP conduisent à davantage tenir compte des contraintes imposées par un environnement moins favorable et à privilégier des opérations de dimensions plus modestes. Mieux assises sur les ressources et les énergies locales, elles doivent permettre de réduire les importations et augmenter l'autosuffisance du Territoire. Comme dans l'ensemble des DOM-TOM, elles visent à mieux

associer les populations à leur propre avenir par la propagation d'un modèle de croissance au ras du sol. Elles s'inscrivent dans la logique d'une volonté de déconcentration et de décentralisation, dans le cadre d'une politique nationale de restrictions budgétaires et dans la perspective d'un développement autocentré susceptible de réduire les injustices et les inégalités qu'a créées ou n'a pu résorber un développement excentré.

2) Les efforts en ce sens sont examinés dans deux domaines qui sont depuis longtemps considérés comme des secteurs-clés de l'économie et qui semblent le mieux résumer son potentiel de développement, le tourisme et la pêche.

- Le CEP mis à part, le tourisme est le secteur qui a le plus progressé au cours de la période étudiée. Depuis une dizaine d'années cependant, ses activités plafonnent et la plupart des experts estiment qu'il convient de diversifier une politique qui, dans l'espoir de créer une nouvelle industrie génératrice de monnaies fortes et de devises, a privilégié l'implantation à Tahiti d'une hôtellerie internationale tournée vers le marché anglo-saxon. Afin d'élargir la clientèle touchée et d'accroître ses retombées en matière d'emplois et de revenus, ils prônent le développement parallèle d'infrastructures plus légères, décentralisées dans les îles, et l'établissement de contacts plus étroits avec la population. Depuis 1975, des dispositions réglementaires et financières accompagnent cette orientation et favorisent la création d'entreprises hôtelières de taille réduite à l'extérieur de Tahiti. Cette petite hôtellerie est examinée dans son fonctionnement et dans son devenir. Une brève rétrospective permet de la rattacher à l'évolution du tourisme et du secteur hôtelier où, en dépit de son ancienneté, elle n'occupe qu'une place modeste difficile à appréhender, faute d'informations en nombre et en qualité suffisantes. En dehors des formes embryonnaires que constituent certaines formules de logement chez l'habitant, peu d'entreprises peuvent aujourd'hui être rangées sous l'étiquette de la petite hôtellerie. La plupart des initiatives prises en ce sens ont échoué ou végètent. Petite unité d'hébergement et de restauration implantée dans l'archipel des îles sous le Vent, "Tahaa Village" connaît depuis une dizaine d'années une expansion régulière et se caractérise par une continuité de direction et de gestion. Dans la mesure où il sert souvent de modèle de référence et paraît jouer un rôle pilote, il a paru intéressant d'en étudier de façon approfondie l'origine et le cheminement et, à partir de là, de voir quels sont les problèmes et les perspectives qui peuvent se présenter pour des entreprises comparables.

Ces données permettent de mieux cerner la place de la petite hôtellerie dans le système hôtelier polynésien et celle d'un secteur à dominante artisanale au sein d'un secteur structuré selon des normes industrielles. Elles débouchent sur la question de leur complémentarité dans un processus de développement qui, pour une large part, repose sur un tourisme international et une clientèle extérieure au Territoire.

- Dans le domaine de la pêche, à la différence du tourisme, ce sont les formes artisanales qui prédominent mais, à son exemple, c'est son industrialisation pour les besoins d'un marché intérieur en expansion et pour l'exportation qui constitue l'une des préoccupations majeures de la fin des années 60. Elle ne parvient pas à se concrétiser de sorte qu'au cours de la

décennie suivante, malgré le boom de la bonite dans le Pacifique Nord, l'implantation locale du CNEOX ou l'institution d'une zone économique exclusive de 200 milles marins au large des côtes, les objectifs immédiats se font moins ambitieux. On assiste à une remise à l'honneur des pratiques traditionnelles, en raison de leurs avantages intrinsèques ou de l'étape obligée qu'elles constitueraient sur le chemin de formes plus élaborées d'exploitation des ressources de la mer.

La pêche locale fait l'objet d'évaluations approximatives et, si on connaît assez bien les techniques employées, on a moins d'informations sur leur mise en oeuvre et leurs résultats. Les données chiffrées sont rares et sujettes à caution et pas plus l'effort réel de pêche que son association avec d'autres activités n'ont reçu d'attention particulière. Aussi ne peut-on aborder les petites activités de pêche qu'à partir de cas d'espèces jugés représentatifs alliant à des degrés divers la tradition et la modernité, qu'il s'agisse du type ou des techniques de capture, de la main-d'oeuvre employée ou de l'écoulement du produit.

En sont tour à tour envisagées :

- une forme traditionnelle, la pêche au grand filet pratiquée dans l'agglomération de Papeete et dans l'ensemble de l'île de Tahiti.
- une forme moderne, l'aquaculture de la chevette, ou crevette d'eau douce, expérimentée depuis une quinzaine d'années dans les Iles du Vent.
- une forme mixte, alliant la tradition et la modernité, l'artisanat et l'industrie, le monde rural et le monde urbain, qu'a récemment illustrée la Société de Commercialisation et d'Exploitation du Poisson (SCEP), implantée à Tahiti et dans l'archipel des Tuamotu.

La pêche aux ature ou chinchards a un caractère saisonnier et, depuis de nombreuses années, se pratique autour de Tahiti avec de longues sennes à mailles étroites. Sa mise en oeuvre est collective et mobilise encore un assez grand nombre de personnes. Témoin de la persistance d'une occupation traditionnelle dans un milieu en voie de modernisation rapide, elle est souvent présentée comme un frein à l'exode rural et comme un élément de réponse aux problèmes du chômage et du sous-emploi urbains. Mais, malgré un professionnalisme accru, un matériel et un équipement modernisés, elle se trouve aujourd'hui en situation de crise. Elle est menacée par des pêcheurs individuels, équipés de filets maillants de dimensions réduites et de faible coût, qui, grâce à leur mobilité et à leur polyvalence, la concurrencent efficacement.

Occupation résolument moderne, l'aquaculture de la chevette a été initiée en 1970 pour accroître et diversifier la production locale et pour limiter l'exode rural en créant des emplois en dehors des zones urbanisées. Elle est d'abord entreprise par le Service territorial de la pêche de façon empirique et artisanale. Elle se poursuit trois ans plus tard en association avec le Centre Océanologique du Pacifique, antenne locale du CNEOX, qui lui donne une orientation agro-industrielle plus marquée. Après quelques années d'expérimentation, une technique de reproduction et d'élevage en captivité est maîtrisée et une production intensive de chevrettes est rendue possible dans des bassins appropriés. Malheureusement, les fermes existantes ne répondent pas aux normes progressivement élaborées et l'empirisme des

producteurs ne s'accommode pas des règles prescrites qui en conditionnent le succès. Faute de satisfaire aux exigences qu'implique une production intensive, elles s'avèrent peu rentables, même comme activité secondaire, et, sur le plan technique, restent tributaires de l'association Territoire-CNEXO à laquelle elles ont pu servir de banc d'essai mais dont elles ne permettent pas de valoriser les résultats.

En même temps que démarre l'aquaculture de la chevrette, commencent à se concrétiser les premières tentatives de mise en place d'une pêche industrielle de thonidés avec la constitution, en association avec les leaders américains de la branche, de deux sociétés industrielles de pêche, la Société tahitienne de pêche (SOTAP) et la Société industrielle et maritime de Tahiti (SIMAR). C'est dans ce contexte qu'apparaît, à l'initiative d'hommes d'affaires locaux et avec des ambitions immédiates plus limitées, la Société de commercialisation et d'exploitation du poisson (SCEP).

Avant ses activités dans les archipels des Iles sous le Vent et des Tuamotu, elle offre aux habitants des îles la possibilité de développer leurs activités de pêche et s'efforce de mettre en place une chaîne du froid pour mieux satisfaire les besoins locaux et déboucher sur le marché de l'exportation. Après quelques essais et tâtonnements, elle concentre ses activités dans l'atoll d'Apataki, dans l'ouest des Tuamotu, et y met en route un complexe frigorifique qui lui permet de stocker et transformer les poissons et lui sert en même temps de plaque tournante pour ses opérations de ramassage dans les atolls environnants. Ses retombées sont favorables en matière d'emplois et de revenus mais elle n'arrive pas à mobiliser durablement les pêcheurs. Elle n'arrive pas non plus à collecter des quantités suffisantes de poissons malgré une extension de sa zone de collecte, un accroissement de sa flotte de ramassage et sa propre participation aux opérations de pêche (affrètement de petits bonitiers, financement des installations et du matériel de pêche et mise en oeuvre d'un grand filet-piège).

En dépit d'un soutien métropolitain et d'une prise de participation du Territoire, elle est mise en règlement judiciaire en 1980. Son redémarrage sur de nouvelles bases, après que le Territoire en ait pris le contrôle, se solde lui-même par un échec au bout de quelques mois, alors que les deux autres sociétés de pêche industrielle, créées comme elle au début des années 70, ont depuis longtemps disparu.

3) Qu'il s'agisse de la SCEP, de la pêche aux ature, de l'aquaculture de la chevrette ou de la petite hôtellerie de tourisme, les efforts en direction d'une petite production autochtone ne se voient guère couronnés de succès, malgré les encouragements qui leur sont prodigués et le dynamisme dont font souvent preuve leurs promoteurs. L'évolution de la SCEP montre la transformation progressive d'une société semi-industrielle, s'appuyant sur une production artisanale, en une société industrielle mettant en oeuvre des techniques plus élaborées. Y correspond le passage d'une opération proche de la base à une opération de plus grande envergure, coûteuse et dépourvue de l'impact que l'on pouvait en attendre en matière de revitalisation des îles périphériques. Elle témoigne de la difficile transition d'une forme de production artisanale vers une forme plus capitaliste et de leur difficile coexistence lorsque la première ne peut être assimilée ou subordonnée à la seconde.

Une autre illustration des difficultés de la petite production est fournie par l'évolution de la pêche aux ature qui se caractérise actuellement par une compétition accrue entre pêcheurs plus nombreux face à des champs d'intervention limités et des ressources décroissantes. La modernisation et l'extension de l'agglomération de Papeete favorisent une pêche individuelle qui correspond mieux à la transformation du mode de vie et à l'évolution des mentalités et s'appuie sur un matériel plus performant, adapté à un usage personnel. Cette mutation s'opère au détriment de la pêche traditionnelle au grand filet dont la rentabilité devient incertaine avec le renchérissement de sa mise en oeuvre et la transformation de sa base sociale qui, de collective devient individuelle, de solidaire devient égotiste. Cette tendance est d'autant plus marquée que l'organisation coutumière de la pêche, battue en brèche, n'a pas débouché sur une réglementation adaptée à la situation présente.

Les petites entreprises privées d'aquaculture de la chevrette ont elles-mêmes connu des problèmes qui ont provoqué leur disparition. Créées à une époque où les expérimentations en cours s'orientaient et procédaient d'une optique artisanale, visant à diversifier la production locale et à créer des opportunités d'emplois en milieu rural, elles se sont trouvées en porte à faux lorsque cette spéculation s'est orientée vers une production intensive de type industriel. Elles n'ont pu coexister avec un modèle de développement qui repose sur une dynamique extérieure et une technologie poussée faiblement créatrice d'emplois, nécessite des capitaux relativement importants et s'oriente surtout vers une demande solvable.

Des ambiguïtés du même ordre grèvent la situation de la petite hôtellerie. Elles tiennent à l'ambivalence d'une politique qui, depuis une dizaine d'années, se préoccupe de lancer ou de relancer des entreprises de taille modeste sans remettre en cause une ligne de conduite favorable à un tourisme industriel extraverti auquel est associé un quasi-monopole des moyens de transport. Les mesures incitatives dont bénéficient les petites unités se présentent comme de simples aides financières au démarrage qui ne prennent pas en compte la situation d'ensemble. Les formules de logement chez l'habitant, de pensions de famille ou de petits hôtels tendent, de ce fait, à se développer dans le sillage de complexes hôteliers de plus grande envergure. Tirant parti de leurs retombées, leurs responsables calquent leur conduite sur le modèle offert et ne participent que de façon superficielle et marginale à la logique d'un système fondé sur l'abstraction de l'individu et du marché et orienté vers le profit. En résulte une évolution parallèle de la petite et de la grande hôtellerie, à caractère plus concurrentiel que complémentaire, et la transformation graduelle d'entreprises de petites dimensions en établissements de plus grande taille reste problématique, quel que soit leur dynamisme propre.

La faiblesse de la petite production marchande dans les domaines de la pêche et de l'hôtellerie de tourisme se retrouve dans les autres secteurs de l'économie pour des raisons qui apparaissent structurelles et conjoncturelles. Elle s'explique par une économie plus tournée vers l'extérieur que vers la mise en valeur de ses ressources et par des dépenses publiques qui, prolongeant la politique métropolitaine, tendent à croître de façon indépendante des potentialités et des besoins locaux et incitent moins

à l'effort productif qu'à l'acquisition auprès de la puissance de tutelle de biens importés. Elle découle également d'une conjoncture défavorable, de la situation particulière dans laquelle se trouve le Territoire et d'une politique locale qui se soucie moins de promouvoir des activités de type artisanal que des activités de plus grande envergure, à caractère industriel et à base d'investissements élevés.

Les limites que rencontre la petite production marchande témoignent des difficultés internes que rencontre le Territoire à mettre en oeuvre un développement autocentré. A cela s'ajoute, sur le plan extérieur, la nécessité où il se trouve de tenir compte d'un environnement géographique dont le poids va grandissant. Pendant longtemps, la dispersion et l'émiettement des îles de l'Océanie se sont conjugués avec leur faible intérêt économique et leur situation à l'écart des grands courants d'échanges. A partir des années 60, le processus de décolonisation et les progrès rapides des moyens de communication et de transport ont affaibli les relations avec les anciennes puissances de tutelle et donné naissance à des liens régionaux qui répondent à des aspirations et à des nécessités nouvelles et découlent d'un sentiment de solidarité croissant. En témoigne la création d'organisations régionales de caractère politique et économique aussi bien que confessionnel ou culturel. L'illustre le succès que connaît à partir de 1975 le concept de Pacific Way dont le contenu flexible peut se résumer en une croyance réciproque dans la vertu du dialogue et de la discussion dans un climat de tolérance.

Il a perdu aujourd'hui de son pouvoir mobilisateur mais continue d'illustrer le sentiment très vif qu'ont de leur appartenance régionale de petites nations insulaires qui voient leur intégration aux courants d'échanges mondiaux s'accélérer et leur situation de dépendance se creuser. Alors que les centres et instances de décision se multiplient et qu'une aide financière accrue tend à se substituer à la prise en mains plus austère de leurs propres destinées par les responsables locaux, l'effort de construction et de cohésion régionales reste nécessaire même s'il est rendu plus ardu.

Seul au milieu de voisins anglophones dont la plupart ont accédé à l'indépendance ou à une large autonomie, le Territoire a vu son isolement renforcé par le consensus régional qui s'est forgé contre les expérimentations nucléaires réalisées à Moruroa. Le transfert des expériences de l'atmosphère au sous-sol a momentanément atténué cette hostilité et les Statuts de 1977 et 1984 ont permis aux élus locaux de développer leurs rapports avec leurs homologues des pays insulaires du voisinage. Ils ne s'en trouvent pas moins dans une position ambiguë lorsqu'ils affichent leur volonté d'une autonomie plus poussée et d'une meilleure intégration régionale en même temps que le souci de préserver leurs avantages acquis et leurs liens avec la métropole. A ce dilemme, s'ajoute celui devant lequel se trouve le pouvoir central qui tourne ses regards vers une région qui lui semble pleine de promesses et souhaite, en même temps, y poursuivre des expérimentations nucléaires qui lui paraissent garantes de l'indépendance nationale mais entament son crédit dans la zone.

Département H

« Conditions d'un développement indépendant »

ECONOMIES EN TRANSITION

Secteur informel, développement agricole
et macro-économie,
anthropologie du développement

MAI 1987

CRSTOM

213, rue La Fayette
75480 Paris Cedex 10
☎ : 48.03.77.77